



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 110494

Texte de la question

Mme Monique Iborra alerte M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation des étudiants en kinésithérapie et leur forte inquiétude concernant le projet de réforme du mode de sélection de cette filière et d'uniformisation, pour tous les étudiants paramédicaux, du niveau de sortie d'études. Les négociations avec le ministère, à ce sujet, seraient interrompues, ce qui accentue l'inquiétude de ces étudiants et de la profession. En effet, si le projet du Gouvernement est d'uniformiser le niveau de sortie au grade licence pour tous les paramédicaux, il irait à l'encontre de la complémentarité des métiers de la santé basée sur des spécificités propres. De plus, compte tenu de leurs responsabilités actuelles, former un masseur-kinésithérapeute nécessite 4 ans d'études post-sélection avec une année de sélection pour la première année d'études de santé, soit un grade de master. Elle lui demande donc dans quel délai il compte reprendre les négociations à ce sujet afin d'organiser la formation de cette filière en adéquation avec les besoins et les exigences de cette profession.

Données clés

Auteur : [Mme Monique Iborra](#)

Circonscription : Haute-Garonne (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110494

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5995

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)